

RAPPORT ANNUEL SUCCINCT 2023



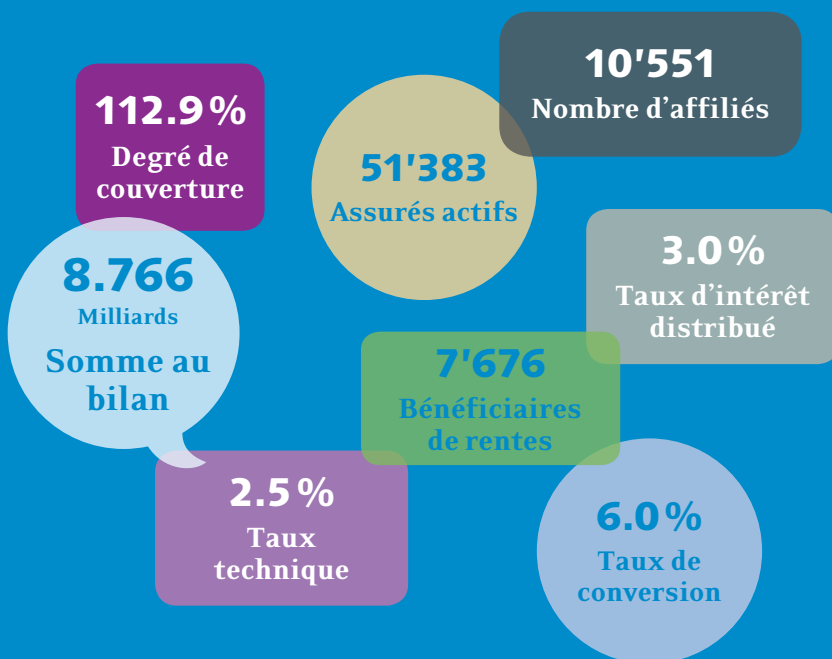
CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

LE RAPPORT COMPLET EST DISPONIBLE
SUR LE PORTAIL CIEPP

CHIFFRES CLÉS 2023



CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL DE FONDATION

En 2023, la représentation des employeurs au sein du Conseil de fondation a subi un changement avec l'entrée de Christelle Schultz (en remplacement d'Olivier Sandoz). À présent, le Conseil de fondation est composé des personnes suivantes: Aldo Ferrari, président; Bruna

Campanello; Anna Gabriel Sabaté; Luc Dupuis; un membre est en cours de désignation, pour les représentants des salariés; Ivan Slatkine, vice-président; Christelle Schultz, Michel Rossier; Pascal Schwab et Robert Zoells pour les représentants des employeurs.

2023, UNE ANNÉE DE REBONDS !

Après une année 2022 ayant connu une baisse brutale des marchés financiers, l'année 2023 s'est caractérisée par une hausse de toutes les classes d'actifs dans lesquelles la CIEPP était investie. Le processus de désinflation, enclenché par des pressions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale et des hausses de taux d'intérêts aux USA et en Europe, a ouvert la perspective de coupes de taux de part et d'autre de l'Atlantique en 2024. En l'absence de ralentissement prononcé de l'activité économique en 2023, grâce notamment à la résilience des marchés de l'emploi et de la consommation, les marchés financiers ont entamé durant les deux derniers mois de l'année un joli sprint final.

Dans ce contexte, la CIEPP enregistre une performance positive de 4.92% sur l'année et atteint un degré de couverture (rapport entre la fortune nette et les engagements) de 112.9% au 31 décembre 2023. A l'appui, notamment, des éléments précités, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 3% sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2023, sans les bonifications vieillesse de l'année) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2024, soit 2% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation a également décidé d'attribuer une 13^e rente à tous les pensionnés

vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2023; celle-ci a été versée le 18 avril 2024. Il est important de rappeler que la CIEPP pratique une politique de redistribution équilibrée entre ses assurés et axée sur la pérennité de l'institution à long terme.

Au 31 décembre 2023, la CIEPP gérât la prévoyance professionnelle de 10'551 entreprises et indépendants (+0.81% par rapport à l'année passée), soit 51'383 assurés (+2.09%). Le nombre de rentiers s'élevait à 7'676 (+5.63%). En 2023, les contributions facturées ont atteint plus de 453 millions de francs (+4.48%).

SOLIDE PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Avec une performance de 4.92%, la CIEPP a clôturé l'année 2023 avec un total de bilan de l'ordre de 8.7 milliards de francs suisses.

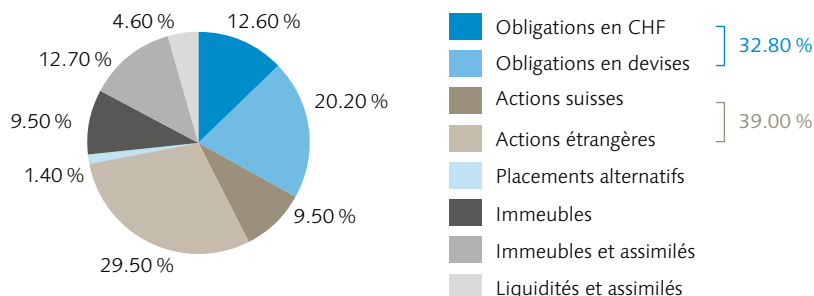
La décrue de l'inflation en 2023 a permis aux marchés financiers de dégager des résultats positifs. La plus-value générée par les placements a atteint près de CHF 400 millions. Durant les deux derniers mois de l'année, les marchés ont commencé à intégrer la possibilité

d'assouplissements des politiques monétaires. L'indice des actions monde s'est apprécié de 10%, grâce notamment aux perspectives de l'introduction de l'intelligence artificielle dans les activités économiques. Cinq sociétés américaines (Microsoft, Apple, Alphabet, Amazon et Nvidia) ont contribué à plus du tiers de la hausse de l'indice mondial, portant leur poids dans l'indice à plus de 16% et celui de l'ensemble des actions US à 68% de la capitalisation mondiale.

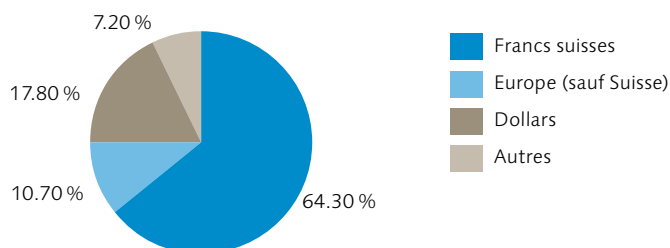
Les obligations en CHF et les fonds immobiliers ont été parmi les autres bons contributeurs aux résultats de la Caisse. La résilience de l'économie américaine, portée par les dépenses des consommateurs, a permis d'échapper à une récession mondiale alors que la croissance européenne s'essouffait et que la faiblesse de l'économie chinoise s'accroissait, ceci dans un contexte géopolitique défavorable.

Suite à l'évolution des paradigmes économiques, l'allocation stratégique a fait l'objet d'une analyse approfondie durant l'année. Compte tenu des performances attendues, du besoin de financement de la Caisse et de sa capacité au risque, le Conseil de fondation a décidé de maintenir l'allocation stratégique inchangée. Il en va de même pour son processus d'investissement, appliqué de manière rigoureuse dans une perspective long terme.

Répartition par type d'investissement



Répartition monétaire (sans les titres de gage immobilier)



MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024

Dès le 1^{er} janvier 2024, le règlement de prévoyance de la CIEPP a été adapté aux évolutions légales en lien avec la réforme de l'AVS (« AVS 21 »).

La principale modification de cette réforme concerne l'âge de la retraite des femmes qui passera de 64 ans à 65 ans pour les femmes nées dès 1964, avec une période

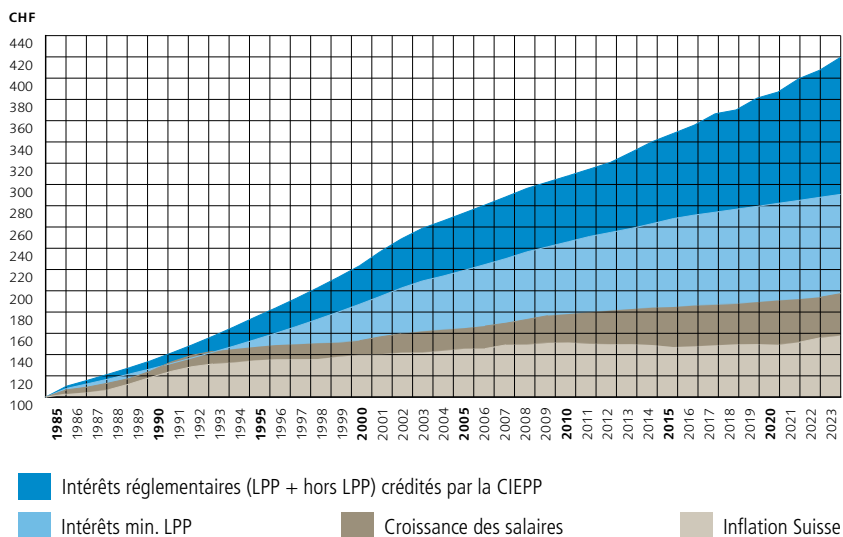
transitoire pour les femmes nées entre 1961 et 1963. À la CIEPP, notre Conseil de fondation a décidé de maintenir l'âge de la retraite des femmes à 64 ans pendant la période transitoire et de l'adapter à 65 ans pour les femmes nées dès 1964. Ainsi, la CIEPP favorise une transition sereine, compréhensible et avec un minimum d'impacts pour les assurées concernées.

La réforme AVS 21 a également occasionné d'autres modifications légales dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance

professionnelle (LPP), telles que la possibilité d'anticiper/ajourner la perception de la rente de vieillesse ou d'effectuer une retraite partielle. Il est à relever que la CIEPP proposait déjà la majorité de ces options à ses assurés.

Le nouveau règlement de prévoyance ainsi qu'une notice explicative des adaptations effectuées sont disponibles sur le site internet de la CIEPP et sur les services en ligne des assurés de la Caisse.

Politique en matière d'attribution des excédents



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Depuis de nombreuses années, la CIEPP intègre les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (critères ESG) dans ses activités.

Pour rappel, la CIEPP a été l'un des membres fondateurs, en 2016, d'Ethos Engagement Pool International (EEP International) et s'est engagée depuis

son adhésion à la fondation Ethos en 2011 au sein d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Le but de ces participations est de favoriser le changement, d'améliorer les performances et de promouvoir les meilleures pratiques en termes ESG.

En matière d'investissement, la CIEPP agit de manière globale, en travaillant sur quatre axes clairement définis : l'exercice du droit de vote lors des assemblées générales, l'analyse des risques ESG, l'engagement actionnarial pour un dialogue efficace et l'immobilier, avec une intégration des critères de durabilité dans les projets immobiliers et la rénovation énergétique des bâtiments existants.

En 2023, la CIEPP a maintenu son engagement en faveur de la durabilité dans les sociétés et les immeubles dans lesquels elle est investie.

La CIEPP vote sur l'ensemble de ses actions suisses. Elle exerce ses droits de vote sur les quelques 500 plus importantes positions en sociétés étrangères. La profondeur de vote atteint ainsi environ 70% de sa fortune investie en actions. Les rapports sur les votes exercés en Suisse et à l'international seront disponibles en juin prochain. L'analyse annuelle de la durabilité des investissements de la Caisse a permis d'orienter l'engagement effectué par l'intermédiaire d'Ethos Services. La CIEPP a encouragé son partenaire à mettre un accent particulier sur le dialogue avec les sociétés les plus fortement controversées parmi ses plus importantes positions. Elle a participé activement au dépôt d'une résolution d'actionnaire en faveur

du climat à l'assemblée générale 2023 d'une société suisse cotée à l'étranger ainsi que pris part à la préparation d'une résolution qui sera portée au vote lors de l'AG 2024 d'une des plus importantes sociétés pétrolières.

D'autre part, la CIEPP a, dans le cadre des groupements Ethos Engagement Pools suisse et international, promu la durabilité auprès de plus de 2000 sociétés. Les 150 plus grosses sociétés suisses ont été interpellées, tant au niveau de leurs efforts en faveur du climat que de la qualité de leur gouvernance et du respect des droits humains (notamment au niveau des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement). À l'international, l'engagement s'est concentré sur 50 campagnes dont les principales ont eu pour but d'améliorer les droits humains, réduire les émissions vers un net zéro crédible, défendre la biodiversité et l'introduction d'un reporting de durabilité.

Enfin, pour ce qui est de l'immobilier direct, en complément du développement et de la réalisation de projets immobiliers neufs répondant aux objectifs de durabilité les plus élevés, la CIEPP a poursuivi ses actions au sein de ses immeubles et l'IDC (indice de dépense de chaleur) moyen du parc immobilier se situe à 350 MJ/m², nettement inférieur aux objectifs cantonaux actuels. En 2024, démarrera la rénovation d'un immeuble d'environ 180 logements aux typologies variées et répartis sur 12 étages afin de diminuer son IDC de 60%.

Le retour de l'inflation, accompagné d'une volatilité des marchés financiers en 2023, n'a laissé que peu de place à l'élaboration d'une vision à long terme nécessaire à la stabilité de la prévoyance professionnelle. Le rallye boursier de fin d'année nous l'a encore rappelé. Dans ce contexte tourmenté, auquel s'ajoutent les enjeux géopolitiques et leur développement chaotique, la CIEPP a maintenu le cap en conduisant une politique de redistribution en faveur de ses assurés, conforme à ses principes.

La réforme de la prévoyance professionnelle sur laquelle le Souverain est appelé à se prononcer à l'automne 2024 impactera la prévoyance professionnelle. Cet impact se mesurera en termes d'image ainsi que par ses conséquences en matière de financement ou de prestations sur les salariés, les employeurs mais aussi sur les institutions de prévoyance. Quel qu'en soit le résultat, la CIEPP continuera de participer à la mise en œuvre de la prévoyance vieillesse et s'adaptera.

Le développement de la CIEPP dépend de femmes et d'hommes qui s'engagent quotidiennement à tous les niveaux de l'Institution pour offrir, au moindre coût, la meilleure prestation. Ils sont les forces

vives de notre Institution à l'inclusion de celles et ceux qui nous font confiance et nous rejoignent chaque année pour nous confier leurs avoirs. Le Conseil de fondation voudrait toutes et tous les remercier pour que perdure cette identité qui fait de la CIEPP une institution paritaire qui compte et qui est appelée à grandir encore. En sa qualité d'Organe suprême, le Conseil y travaille assidument avec celles et ceux qui sont convaincus que notre développement doit se poursuivre en y investissant les moyens humains et opérationnels nécessaires. L'univers des caisses de pensions suisses se développe et se concentre. Le modèle de la CIEPP, son identité forte et son modèle associatif présentent des atouts et une particularité que nous entendons maintenir et étendre. Grandir au service d'une prévoyance professionnelle qui s'inscrit dans son époque sans renier ses origines ni sa particularité. Nous restons convaincus qu'à l'original personne ne préfère la copie.

Ensemble, avec vous, nous construisons l'avenir de notre prévoyance professionnelle avec la CIEPP ; votre confiance nous oblige.

Aldo Ferrari
Président du Conseil de fondation

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Ce bilan (selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26) est une version succincte de celui soumis à l'organe de révision de la CIEPP et approuvé par ce dernier.

	en milliers de CHF	
	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
ACTIF		
A) Placements	8'674'472	8'161'491
Liquidités et placements à terme	398'414	362'040
Obligations	2'767'096	2'601'460
Immobilier et assimilés	1'098'295	1'065'388
Actions	3'388'842	3'088'672
Placements alternatifs		
Private Equity	35'919	33'551
Microfinance	79'772	89'759
Produits dérivés	84'254	90'241
Immeubles et terrains	821'880	830'380
B) Compte de régularisation actif	91'812	80'570
Affiliés et agences	46'403	45'238
Autres créances	0	409
Fonds de garantie	2'236	2'004
Impôt anticipé	22'243	17'960
Comptes courants des régies	3'646	1'834
Intérêts et dividendes à recevoir	8'607	7'479
Autres actifs transitoires	8'677	5'646
TOTAL DE L'ACTIF	8'766'284	8'242'061

	en milliers de CHF	
PASSIF	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
D) Engagements	238'634	210'362
Prestations de libre passage et rentes	237'410	194'064
Autres dettes	1'224	16'298
E) Compte de régularisation passif	19'551	29'776
F) Réserves de cotisations des employeurs	42'655	45'078
G) Provisions non techniques	673	672
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'499'675	7'289'567
Capital de prévoyance des assurés actifs	5'271'027	5'065'241
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'063'985	1'959'609
Provisions techniques	164'663	264'717
I) Réserve de fluctuation de valeur	965'096	666'606
J) Fonds libres		
Situation en début de période	0	51'545
Z) Excédent de charges (-) / produits	0	-51'545
Situation en fin de période	0	0
TOTAL DU PASSIF	8'766'284	8'242'061

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS: EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

	en milliers de CHF	
	Exercice 2023	Exercice 2022
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations et apports ordinaires	517'806	502'140
Prestations d'entrée	468'093	480'622
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	985'899	982'762
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-266'804	-251'426
Prestations de sortie	-590'046	-542'213
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-856'850	-793'639
Constitution / Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		
Variation du capital de prévoyance des assurés actifs	-205'785	-246'941
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-104'377	-63'959
Variation des provisions techniques	100'054	-25'605
Variation de la réserve de cotisations des employeurs	2'423	1'887
Charges d'assurance	-2'587	-2'665
Résultat net de l'activité d'assurance	-81'223	-148'160
Résultat net des placements	397'005	-999'280
Autres produits	238	158
Autres frais	-131	-20
Frais d'administration	-17'399	-17'620
Excédent de charges (-) / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	298'490	-1'164'922
Dissolution / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-298'490	1'113'377
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS	0	-51'545

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ (jusqu'au 26.06.2023)

Christelle SCHULTZ (dès le 26.06.2023)

Pascal SCHWAB

Ivan SLATKINE*, *Vice-président*

Robert ZOELLS*

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO*

Luc DUPUIS

Aldo FERRARI*, *Président*

Anna GABRIEL SABATÉ

Reste un mandat à pouvoir dans la délégation salariés au 31.12.2023

** Membres du Bureau du Conseil de fondation*

DIRECTION

José AGRELO, *Directeur*

Élodie BURIA, *Directrice adjointe*

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève)

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale
1211 Genève 3
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 552 66 90

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80